

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-226

Avenants 1 aux lots 1, 2 et 3 du marché 2020-50 – Gestion et maintenance de la flotte de vélos à assistance électrique nécessaire au fonctionnement du service Vélila

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°324-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bernard MORILLEAU, 1er Vice-Président,
- VU le marché n°2020-50 décomposé en 3 lots attribués :
 - Lot 1 à la société SEA BIKE AND SUN (44210 PORNIC) et notifié le 10/02/2021
 - Lot 2 à la société SEA BIKE AND SUN (44210 PORNIC) et notifié le 09/02/2021
 - Lot 3 à la société PREF'RIDE (44770 PREFAILLES) et notifié le 09/02/2021

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT la nécessité de modifier l'article 5.2 (relatif aux révisions) du CCAP

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant 1 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la société SEA BIKE AND SUN pour les lots 1 et 2 et la société PREF'RIDE pour le lot 3.

ARTICLE 2 : Les avenants n'ont pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 24 mai 2023

Le Président,
Jean-Michel BR

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230524-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 24-05-2023

Publication le : 24-05-2023

Acte mis en ligne le 6-06-2023